

1
1
1
1
1
1
1

27-31
mai
2026



57^e congrès de la SHMESP

Des femmes 'puissantes' ? Les modalités de l'action féminine au Moyen Âge

Université de Lille
Campus Pont-de-Bois, Villeneuve d'Ascq

Musée de l'Hospice Comtesse
32 rue de la Monnaie, Lille

Comité organisateur

Élodie Lecuppre-Desjardin, Charles Mériaux (HARTIS, ULille)
— elodie.lecuppre@univ-lille.fr, charles.meriaux@univ-lille.fr —
Université de Lille, Campus du Pont-de-Bois, 59653 Villeneuve d'Ascq

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Martin Aurell, Université de Poitiers (†)
Eric Bousmar, UCLouvain Saint-Louis Bruxelles
Martine Charageat, Université Bordeaux Montaigne
Marie-Laure Derat, CNRS
Murielle Gaude-Ferragu, Université Sorbonne Paris Nord
Mehdi Ghouirgate, Université Bordeaux Montaigne
Jelle Haemers, Ghent University
Claire Judde de Larivière, Université Toulouse Jean-Jaurès
Régine Le Jan, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Elodie Lecuppre-Desjardin, ULille
Didier Lett, Université Paris Cité
Charles Mériaux, ULille
Bénédicte Milland-Bove, Sorbonne Nouvelle
Mohamed Ouerfelli, Aix Marseille Université
Stéphane Péquignot, EPHE
Annick Peters-Custot, Nantes Université
Emmanuelle Santinelli-Foltz, UPHF
Claire Soussen, Sorbonne Université

COMITÉ D'ORGANISATION

Christelle, Balouzat-Loubet, ULille
Esther Dehoux, ULille
Christopher Fletcher, CNRS
Klaus Krönert, ULille
Élodie Lecuppre-Desjardin, ULille
Tristan Martine, ULille
Charles Mériaux, ULille
Jean-Baptiste Santamaria, ULille

ARGUMENTAIRE

En 1992, le volume de *L'histoire des femmes en Occident*, dirigé par Christiane Klapisch-Zuber, avait largement contribué à offrir « une série d'observations, de méditations sur le personnage 'femme', sans courber l'échine devant un supposé 'mâle Moyen Âge' »¹. Et tandis que Robert Fossier, à qui l'on doit cette remarque, continuait à opposer frontalement hommes et femmes, Georges Duby lui-même reconnaissait à ces femmes, dont l'historien regrettait de ne pouvoir en saisir que l'image, une « puissance singulière »². Inspirée par cette citation, tout autant que par le titre du roman de Marie NDiaye, primé par le Goncourt en 20093, l'équipe lilloise propose pour le Congrès de 2026 le thème suivant : « Des femmes 'puissantes' ? Les modalités de l'action féminine au Moyen Âge ». Dans le sillage de ce renouvellement historiographique amorcé au tournant des années 70 et 80, les médiévistes de l'université de Lille n'ont cessé d'enrichir et de soutenir cette thématique. À la faveur de colloques organisés *in situ* et dans la région⁴, et des travaux personnels développés par Régine Le Jan, Emmanuelle Santinelli, Jean-Baptiste Santamaria, Christelle Balouzat-Loubet, sans oublier ceux des étudiants en master et en doctorat, l'histoire des femmes s'est enrichie de cette vitalité locale, elle-même inscrite dans un dialogue constant avec nos collègues belges et dans un courant international de longue durée qui éloigne l'histoire des femmes du simple effet de mode et confirme son caractère essentiel dans l'appréhension des sociétés médiévales⁵.

Cette thématique n'a pas seulement vocation à ajouter une nouvelle pièce originale au puzzle de nos rencontres. Cette histoire des femmes, envisagée sous l'angle des modalités de l'action, installe la réflexion dans une volonté de saisir l'agir féminin en contexte, pour ce qu'il est, à distance d'une conception masculine, voire masculiniste qui n'envisagerait la puissance féminine qu'à l'aune des réussites et des manifestations d'autorité. Partant du constat de la multiplication des enquêtes dominées par les études de genre dans le monde anglophone, la thématique permettra de faire le point sur les nombreuses pistes de recherche que nos historiennes et historiens n'ont cessé et ne cessent d'enrichir. Didier Lett, en plusieurs publications, a livré de précieux bilans de l'histoire des femmes et du genre, soulignant cette domination de la recherche en langue anglaise, mais également les spécificités des historiographies nationales tournées respectivement vers l'histoire religieuse en Italie, l'histoire politique et économique en Grande-Bretagne, l'histoire sociale en France, etc.⁶ Isabelle Algrain, pour la discipline archéologique, fait également le même constat paradoxal : bien que la thématique séduise les

¹ *Histoire des femmes en Occident*, dir. G. Duby et M. Perrot, t. II, *Le Moyen Âge*, dir. C. Klapisch-Zuber, Paris, Plon, 1991 ; voir le compte rendu de Robert Fossier de ce volume dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. 150-2, 1992, p. 384-386.

² Sur l'évolution de la pensée de Georges Duby au regard de l'histoire des femmes, dont il fut l'un des promoteurs en France, voir M. Perrot, « Georges Duby et l'imaginaire-écran de la féminité », *Clio. Femmes, genre, histoire*, n° 8, 1998 [en ligne] <https://doi.org/10.4000/clio.312> (consulté le 03/02/2025).

³ M. NDiaye, *Trois femmes puissantes*, rééd. Paris, Gallimard, 2011 (Folio). Roman dans lequel la puissance réside davantage dans la volonté farouche de s'extirper d'un destin tragique que dans son accomplissement.

⁴ Citons par exemple le colloque organisé à Maubeuge en 1988, *La femme au Moyen Âge*, éd. M. Rouche et J. Heuclin, Maubeuge/Paris, Jean Touzot, 1990 ; la publication des actes du colloque de Lille et Bruxelles de 1996 : *Femmes et pouvoirs des femmes à Byzance et en Occident (VI^e-XI^e siècle)*, éd. S. Lebecq, A. Dierkens, R. Le Jan et J.-M. Sansterre, Villeneuve-d'Ascq, CRHEN-O, 1999 [en ligne] <https://books.openedition.org/irhis/1614> ; le colloque de Lille, Liège, Bruxelles en 2006, *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, éd. E. Bousmar, J. Dumont, A. Marchandisse, B. Schnerb, Bruxelles, De Boeck, coll. « Bibliothèque du Moyen Âge », 28, 2012 et celui qui se tiendra à Lille du 22 au 23 mars 2025 en collaboration avec la KU Leuven, *Women, Gender and Justice across borders in Late Medieval Europe and beyond (ca. 1250-1750)*.

⁵ En témoigne toujours le récent colloque : « Konfigurationen weiblicher Autorität. Neue Perspektiven auf die Macht von Frauen in Spätantike und Frühmittelalter (4.-8. Jahrhundert) » (Francfort-sur-le-Main, 14-15 novembre 2024).

⁶ D. Lett et C. Noûs, « Les médiévistes et l'histoire des femmes et du genre : douze ans de recherche », *Genre et histoire. La revue de l'association Mnemosyne*, n° 26, automne 2020 [en ligne] <https://journals.openedition.org/genrehistoire/5594>

chercheuses et chercheurs depuis quelques années, l'étude du genre par les preuves matérielles et biologiques, qui pourtant permettent d'interroger la construction sociale et normative des identités et des cultures, ne bénéficie pas encore de synthèses en français en nombre suffisant⁷. Ces grandes tendances, dessinées en 2020, ne résistent pas aux dynamiques actuelles plus générales qui voient se multiplier les travaux doctoraux et les initiatives de recherche collective, dont ce congrès se voudra le révélateur.

Terre de la *Devotio moderna*, des marchandes maîtresses de leur commerce, des princesses régnantes ou régentes de leur territoire, des abbesses autoritaires, le nord de la France, ancien comté de Flandre, apparaît comme un lieu idoine, tant par son histoire que par sa tradition historiographique pour accueillir un congrès dont les perspectives se doivent cependant d'être soigneusement définies, tant le sujet peut s'avérer immense et périlleux.

Il est proposé d'appréhender cette histoire sous l'angle du pouvoir et de ses limites. Le titre invite, non pas à privilégier exclusivement les femmes nobles ou dont le statut socio-économico-politique les place dans une position de supériorité de classe, mais à scruter tout autant les parcours, les actions, les conquêtes, les savoirs, les ruses, les stratégies, les ambitions, les embûches, les interdits, les échecs qui rythment et accompagnent les chemins de vie des femmes médiévales 'ordinaires'.

Si les recherches engagées dans les années 70 s'attachent désormais à rendre visibles les femmes invisibilisées par une documentation médiévale presque exclusivement masculine, si le genre a ouvert l'observation de l'identité féminine à une histoire plus large, qui intègre le couple et, plus largement, le rapport à l'autre – hommes, eunuques ou tiers groupes –, la volonté de renouer avec les expériences et les pratiques féminines est au cœur de cette invitation. Considérant à parts égales les discours stigmatisants et les témoignages de la vie quotidienne, sortant les femmes des destinées passives dans lesquelles une vision tronquée du Moyen Âge les confinent encore trop souvent, sans pour autant céder à la tentation du mirage, strictement inverse, de la sorcière toute-puissante, la proposition invite à une analyse nourrie de la variété des sources mises à disposition par le spectre large de la chronologie médiévale et par une géographie ouverte à l'Occident, à l'Orient et au monde, dans un souci d'histoire comparée⁸. Par le biais de la notion d'*agency*, traduite en français grâce au néologisme « agentivité », aujourd'hui au cœur des débats historiographiques considérant les risques d'essoufflement d'un tel concept, l'approche permettra néanmoins d'estimer la capacité des individus à maîtriser leur existence, dans une définition la plus neutre possible⁹. En effet, appliquée à l'histoire des femmes et du genre, l'*agency* est devenue, comme le rappelle Martha Howell, un concept-clef, un instrument d'observation, permettant au sens large de mesurer la capacité des femmes à exercer une forme de pouvoir, tandis que certaines études, plus orientées, y voient la manière dont cette aptitude, variable selon les contextes géographiques, chronologiques, sociaux et culturels, engage les femmes vers la modification des normes patriarcales¹⁰. C'est résolument inscrite dans les structures et les normes de son temps que cette « agentivité » féminine sera étudiée lors de cette rencontre qui, nous l'espérons, permettra d'estimer les pouvoirs des femmes considérés dans la pleine expression de leurs besoins, de leur détermination, de leurs ambitions, mais aussi de leurs contraintes et des obstacles naturels et culturels qui les entravent.

⁷ I. Algrain (coord.), *Archéologie du genre. Construction sociale des identités et culture matérielle*, Bruxelles, Université des Femmes, 2020. Voir également le récent I. Algrain et L Mary, *Introduction à l'archéologie du genre*, Talence, Fedora, 2024.

⁸ Voir de nombreux exemples de ces actions féminines dans J. Haemers, A. Bardyn et C. Delameillieure (ed.), *La femme dans la cité au Moyen Âge*, Bruxelles, Racine, 2022 (trad. du néerlandais par A. Chimkovitch & M. Van Acker). Pour une mise au point sur la figure de la sorcière, voir M. Zancarini-Fournel, *Sorcières et sorciers. Histoire et mythes – Lettre aux jeunes féministes*, Paris, Libertalia, 2024.

⁹ Sur ces évolutions historiographiques et en attendant la parution de F. Giomi, D. Lett et S. Steinberg, « Agency, itinéraire d'un concept rebelle (1963-2025) », *Clio. Genre, femmes, histoire*, n° 60, 2025, voir A. Krylova, W. Sewell et al., « The agency dilemma : a forum », *American historical review*, vol. 128-2, 2023, p. 883-937.

¹⁰ M. Howell, « The problem of women's agency in late medieval and early modern Europe », dans S. Joan Moran et A. Pipkin (éd.), *Women and gender in the early modern Low Countries*, Leyde, Brill, 2019, p. 21-31.

Le pluriel a été privilégié pour cette histoire des femmes intégrant les rapports de genre sans pour autant se diluer dans l'histoire du genre. Les pouvoirs caractérisant ces femmes puissantes nous invitent à ne pas limiter notre approche aux milieux seigneuriaux et aux analyses strictement politiques. Il est inutile et vain d'exposer en une sorte d'inventaire à la Prévert les espaces d'expression de cette capacité d'action féminine dans le monde grouillant des villes, dans le silence des abbayes, dans le théâtre de la cour, dans l'enceinte du harem, dans l'intimité des foyers, ou bien encore sur les chemins des migrations et des pèlerinages comme sur ceux du commerce et de la guerre. On comprendra aisément qu'il s'agit de proposer une rencontre au cours de laquelle les spécialistes d'histoire urbaine, rurale, politique, économique, religieuse, culturelle pourront engager la réflexion par le prisme des femmes qui en sont les protagonistes, en Orient comme en Occident et ailleurs dans le monde. En revanche il nous faut préciser quelques couples heuristiques qui peuvent permettre d'offrir une perspective dynamique à la pensée historienne. Par leur position au sein de la famille et du foyer, par leur condition genrée et sexuée, par leur accès plus ou moins facilité aux savoirs, par leur évolution au sein d'une société réglée essentiellement par des hommes, par leur inscription dans un monde de priviléges discriminant, les femmes offrent une clef à part entière pour appréhender les ressorts de la société médiévale, loin des clichés littéraires qui façonnent les imaginaires d'hier et d'aujourd'hui. Les notions de public et de privé, de normes et d'expertise, d'héritage et d'innovation, de la matérialité et des représentations, entre autres, permettront de structurer les différentes sections ouvertes par cette question. La convocation de sources variées tant scripturaires qu'iconographiques et matérielles nourrira un échange qui s'annonce fructueux entre historiens, historiens de l'art, archéologues et littéraires. Enfin, une volonté de s'ouvrir aux historiographies internationales, enrichira la réflexion par la confrontation des méthodologies et perspectives scientifiques de nos voisins européens.

Par commodité et sans prétention à l'exhaustivité, les propositions de communication pourront donc s'inscrire dans une programmation structurée autour de plusieurs grands thèmes, étant entendu que chacun d'entre eux pourra envisager tout ou partie des champs où est susceptible de se déployer l'*agency* féminine (économique, politique, religieuse, etc.) :

1) L'étude des moments et des circonstances qui permettent certains types d'action féminine : maternité, veuvage, remariage et plus généralement toutes reconfigurations de la famille et de la fratrie, régence (comme moment privilégié de l'exercice du *queenship*)¹¹, etc., sera privilégiée. Seront envisagées dans chaque situation les modalités de l'action féminine, mais aussi ses limites. Davantage que les statuts et les normes qui encadrent l'activité féminine, on sera attentif à envisager celle-ci dans son environnement.

2) L'attention portée aux moyens permettra de mettre l'accent sur les stratégies, la créativité, l'usage de la négociation, la maîtrise de savoirs et de savoir-faire, mais aussi la manifestation d'une certaine forme de violence comme l'attestent les travaux récents sur les femmes en armes dans la péninsule Ibérique, les fouilles des tombes de guerrières scandinaves du Xe siècle, ou bien encore les récits rapportant les hauts faits de Dihya/Kahena, reine berbère mythique du milieu du VIIe siècle, ayant mis en déroute nombre d'armées arabes.

3) La quête et la manifestation de l'autorité fera assurément l'objet d'études portant sur les réseaux et le rôle politique des femmes, de Théodora à Isabelle de Portugal, de Judith, première comtesse de Flandre à Hélène d'Éthiopie en passant par Zeynab al-Nefzâwiya si influente aux débuts de la dynastie almoravide, pour ne citer que quelques exemples de ces femmes de pouvoir dont les histoires se sont longtemps confondues avec les jugements orientés, si ce n'est calomniateurs des chroniqueurs de leur temps.

4) De cette peur des femmes et de leur *agency*, découle l'analyse des discours comme support ou frein de l'activité féminine, ce qui implique, de prendre en compte la voix des femmes qui se sont

¹¹ Cl. Zey et G. Signori (éd.), *Regentinnen und andere Stellvertreterfiguren. Vom 10. bis zum 15. Jahrhundert*, Berlin, De Gruyter, 2023 (Schriften des Historischen Kollegs. Kolloquien, 111).

exprimées – de Dhuoda à Christine de Pizan, en passant par Hildegarde de Bingen, Anne Comnène, Catherine de Sienne ou encore les poétesSES arabes médiévales dont les textes ont été rassemblés à l'époque moderne – d'étudier la légitimité qui lui est accordée ou au contraire contestée, dans une réflexion plus large sur les femmes et le rapport à l'écrit et à la mémoire (de la famille, de la dynastie, de la communauté). De même, on prendra en compte le discours sur les femmes et sur les caractères propres de l'action féminine, souvent fantasmés comme le montre la persistance du thème des amazones dans la littérature médiévale. Si l'on peut s'intéresser aux légendes noires développées autour de l'action prêtée à certaines femmes, on évitera d'inscrire le colloque dans le thème du médiévalisme contemporain.

5) En complément, les corpus de jurisprudences en Occident, dans l'Orient byzantin comme en Islam, les procès et toutes les sources attestant cette présence des femmes, accusées ou victimes, au tribunal des hommes et de Dieu, à l'instar de Liesbet de Louvain remportant son procès en 1490 contre son mari adultère Thomas, permettront de cibler la capacité des femmes à se défendre mais aussi à endurer les violences d'une société implacablement patriarcale¹².

6) Enfin, rappelons que l'on sera attentif à tout ce qui représente la matérialité de l'action féminine, en particulier les artefacts archéologiques et les traces de rituels « féminins », ce qui invite à reconsiderer la question du hiatus entre le sexe archéologique et le genre comme une exposition récente a invité à le faire¹³.

¹² Voir par exemple, *Women and violence in the Late medieval Mediterranean, ca. 100-1500*, éd. L. Zanetti Domingues, L. Caravaggi et G. Paoletti, Oxon/New York, Routledge 2022. Sur Liesbet de Louvain et d'autres figures féminines sorties de l'anonymat grâce aux registres judiciaires, voir *La femme dans la cité*, dir. J. Haemers, A. Bardyn, C. Delameilleure, *op. cit.*

¹³ « Féminin / Masculin, archéologie des sexes », Musée du Pays Châtillonnais – Trésor de Vix, Châtillon-sur-Seine, 1^{er} juin – 31 décembre 2024.

RÉSUMÉS DES COMMUNICATIONS

Justine AUDEBRAND (Institut historique allemand, Paris) : « Quand écrire, c'est agir. Modalités de l'écrit épistolaire féminin aux VIe-VIIIe siècles »

Les écrits des femmes médiévales ont depuis longtemps été analysés sous l'angle de l'agentivité et de l'action politique : de Dhuoda à Christine de Pizan, les historiens ont démontré que la parole des femmes était loin d'être inaudible au Moyen Âge. Ce n'est que plus récemment que les corpus épistolaires ont été envisagés sous un tel angle¹⁴, mais, curieusement, les lettres des tout premiers siècles du Moyen Âge occupent une place marginale dans ces recherches. Cette communication cherche donc à analyser le discours spécifique des femmes dans les lettres des VIe-VIIIe siècles. Des missives des reines mérovingiennes ou ostrogothiques aux échanges entre abbesses et moniales, on dénombre une vingtaine de lettres de femmes, toutes issues de l'aristocratie, avant l'époque carolingienne. Bien sûr, ces correspondances n'ont sans doute pas été écrites par les femmes elles-mêmes : en Italie par exemple, Cassiodore sert de secrétaire aux souveraines Amalasonthe et Gudeliva dans les années 530 ; de plus, les recueils sont bien souvent retravaillés avant leur publication et l'on ne connaît que rarement les lettres qui ont réellement été envoyées, comme l'a bien montré Bruno Dumézil. Mais l'on peut supposer que même les femmes qui n'écrivent pas directement jouent un rôle actif dans la (re)composition, ou au moins dans la relecture, des textes – comme, du reste, les hommes.

Il s'agira alors de montrer que l'épistolaire est bien pour les femmes un moyen d'action – qui ne leur est ni réservé ni spécifique – mais qu'il est contraint : les lettres de femmes, qu'elles s'adressent à des hommes ou non, sont empreintes d'une véritable rhétorique de la féminité qu'il semble difficile de dépasser. Cette rhétorique est marquée par différents aspects : les lettres des femmes, plus que celles des hommes, insistent sur les relations familiales et les sentiments. À titre d'exemple, quand le roi Childebert écrit à l'empereur au sujet de la politique lombarde, sa mère la reine Brunehaut écrit à l'impératrice au sujet de sa récente maternité et tente de créer avec elle une connivence fondée sur leur expérience maternelle commune. Les deux lettres ont le même but – se rapprocher de Constantinople – mais mobilisent une structure et un vocabulaire différents, éminemment genrés. Que la lettre ait été véritablement composée par Brunehaut, par un secrétaire ou qu'elle ait été remaniée au moment de la composition du recueil des *Lettres austrasiennes* ne change rien à cette différence dans la mise en œuvre rhétorique.

Ce cadre contraignant est parfois une limitation, mais il peut aussi être l'objet de réappropriation par certaines épistolières. Dans la lettre qu'elle envoie vers 550 à Radegonde et Richilde, l'abbesse Césarie de Saint-Jean d'Arles féminise ainsi une citation biblique : ce n'est plus celui qui hait son frère qui est dans les ténèbres (1 Jn 2, 11), mais celui qui hait son frère ou sa sœur¹⁵. De même, les lettres déchirantes qu'envoie la moniale Berthgyth à son frère Balthard dans les années 770 sont certes empreintes de cette rhétorique de la féminité, mais elles sont aussi conservées dans un manuscrit de la correspondance de Boniface afin de servir de modèles : la nonne s'est si bien approprié les codes de l'écrit épistolaire qu'elle devient elle-même un modèle.

À partir de ce riche corpus, dans une comparaison constante avec les lettres écrites par des hommes, la communication entend donc s'inscrire dans l'axe 4 de l'appel à communication de la SHMESP et montrer les différentes facettes de l'agir féminin dans les lettres du haut Moyen Âge.

¹⁴ Voir par exemple le projet Missiva. Un seul volume du projet inclut le haut Moyen Âge : Isabella Lazzarini, Patricia Rochwert-Zuili et José Manuel Nieto Soria (éd.), *Correspondances de femmes et diplomatie (Espagne, France, Italie, IXe-XVe s.)*, Paris, e-Spania Books, coll. « Studies », 2021 [en ligne].

¹⁵ *Epistula ad Richildam et Radegundim*, dans Césaire d'Arles, *Œuvres monastiques*, Tome 1 : *Œuvres pour les moniales*, éd. et trad. Adalbert de Vogué et Joël Courreau, Paris, Cerf, 1988 (Sources chrétiennes n° 345), p. 494 : *Qui odit fratrem aut sororem suam, in tenebris est et in tenebris ambulat.*

Isabelle AUGÉ (Université de Montpellier Paul Valéry) : « L'action des femmes arméniennes dans le développement du monachisme d'après les sources épigraphiques »

En 2014, Ioanna Rapti écrivait dans son article consacré au mécénat des femmes arméniennes, « malgré l'intérêt porté sur l'histoire des femmes et au développement des études de genre, le mécénat féminin en Arménie n'a guère été exploré, de même que le statut de la femme en tant que phénomène historique »¹⁶. Son article s'est attaché à mettre en avant le mécénat exercé par certaines princesses arméniennes pour une période allant des débuts de l'ère chrétienne jusqu'au XIV^e siècle. Elle a par exemple mis en lumière, comme l'a d'ailleurs aussi fait Zaroui Pogossian, l'action de la princesse Mariam, fille du roi d'Ani Ašot Ier, épouse, puis veuve du prince Vasak de Siwnik', impliquée dans la fondation et la dotation de plusieurs églises et monastères autour du lac Sevan¹⁷. D'autres exemples de princesses sont cités et étudiés. Plus récemment, Anthony Eastmond a donné la biographie de la princesse Tamta, de la famille arménienne des Mqargzeli née à la fin du XII^e siècle, qui eut un destin hors normes et finit par gouverner la ville d'Akhlat comme vassale des Mongols jusqu'à sa mort en 1254¹⁸.

À côté de ces figures maintenant bien mises en lumière, il est de nombreuses femmes de rang moins élevé, qui jouent un rôle important au sein de leurs communautés, en particulier pour ce qui concerne les fondations monastiques. Elles apparaissent en particulier dans les sources épigraphiques arméniennes, d'une grande richesse et en partie éditées dans un Corpus des inscriptions arméniennes qui compte aujourd'hui 10 volumes et plus de 10 000 inscriptions¹⁹.

Les inscriptions, surtout présentes sur les différents bâtiments qui composent les complexes monastiques arméniens, en particulier les pièces annexes des églises appelées *gawit'* ou *žamatun*, accordent une place importante à la parole féminine, qu'elle soit relative à des fondations ou des donations ou qu'elle s'exprime dans des inscriptions funéraires.

Les grandes aristocrates, comme Mariam, y sont présentes et l'épigraphie permet alors de compléter les sources historiographiques également très détaillées à leur sujet. Mais apparaissent aussi d'autres femmes de moindre rang que le nombre important d'inscriptions permet alors de cerner. C'est l'action de ces femmes plus ordinaires que nous voulons ici présenter, en tentant une approche plus quantitative²⁰.

Emmanuel BAIN (Aix-Marseille Université) : « Hildegarde de Bingen et la construction d'une autorité exégétique féminine »

« L'art des Écritures est le seul que tous s'attribuent (...). La vieille bavarde, le vieux sénile, le sophiste verbeux, tous y prétendent et la lacèrent, l'enseignent avant de l'avoir apprise. Les uns, en levant les sourcils, énoncent de grands mots et philosophent au sujet des saintes Écritures au milieu des pauvres

¹⁶ I. Rapti, « Le mécénat des princesses arméniennes », dans E. Malamut (dir.), *Impératrices, princesses, aristocrates et saintes souveraines : de l'Orient chrétien et musulman au Moyen Âge et au début des Temps Modernes*, Aix-en-Provence, 2014, p. 249-272.

¹⁷ Z. Pogossian, « The founda'on of the Monastery of Sevan : a case study on monasteries, economy and political power in IX-X century Armenia », dans Le'zia Ermini Pani (éd.), *Le Valli dei Monaci. Atti del Convegno internazionale di studio, Roma-Subioco 17-19 maggio 2010, Spoleto*, 2012, p. 181-215.

¹⁸ A. Eastmond, *Tamta's World. The Life and Encounters of a Medieval Noblewoman from the Middle East to Mongolia*, Cambridge, 2017.

¹⁹ 10 volumes publiés à ce jour, le dernier, en 2017, portant sur la province du Širak.

²⁰ Une telle approche a été utilisée dans la thèse de Nicolas Tatessian, qui s'est fondé sur les colophons de manuscrits qui donnent aussi la parole aux femmes : « Les femmes arméniennes : représentations, rôles et pouvoirs à travers les colophons de manuscrits arméniens (1064-1375) », dir. Isabelle Augé et Patrick Donabedian, soutenue à Montpellier en décembre 2021.

femmes. Les autres – quelle honte ! – apprennent des femmes elles-mêmes ce qu’ils doivent enseigner aux hommes (...)²¹.

Cette phrase qui dénonce lourdement les femmes qui se mêleraient de la Bible bénéficie non seulement de l’autorité d’un Père très célèbre, Jérôme (car c’est de lui qu’étonnamment émane ce propos), mais se pare aussi de sa proximité avec la Bible puisqu’elle est reprise dans un prologue qui accompagnait de nombreuses bibles médiévales. Pourtant, de même que Jérôme n’hésitait pas à discuter des Écritures avec un cénacle féminin, de nombreuses femmes, au Moyen Âge, n’ont cessé de s’intéresser à la Bible, de la lire, de l’utiliser, mais aussi de l’étudier.

Dans cette communication, je voudrais m’attarder sur une œuvre méconnue d’une abbesse très célèbre : les *Expositiones evangeliorum* d’Hildegarde de Bingen. Mon but sera de montrer comment Hildegarde revendique à travers cette œuvre qui se situe entre le commentaire biblique et la prédication, un statut de *magistra*. Ce sera donc l’occasion d’apporter une lumière nouvelle sur la critique (qu’elle exprime dans plusieurs de ses œuvres) contre les « maîtres » ou la « discipline scolastique ». Les *Expositiones* montrent comment cette critique a pour corolaire la revendication d’une autre forme d’exégèse dont elle donne une illustration. Mais, si l’on a depuis très longtemps souligné son usage des visions, je voudrais ici montrer qu’elle construit son autorité d’exégète sur la maîtrise d’une méthode herméneutique (en partie comparable à celle des moines) et pas uniquement sur les visions. C’est donc là une autre façon de se poser en figure d’autorité.

Si je prendrai pour point de départ les *Expositiones evangeliorum* (et les études que B. M. Kienzle leur a consacré²²) je procèderai ensuite par une série d’élargissements, en comparant ce texte avec les textes semblables contemporains (écrits par des hommes), puis j’étendrai la recherche à d’autres textes exégétiques d’Hildegarde (notamment sur la Genèse), avant de conclure en comparant cette stratégie de construction d’une autorité exégétique féminine avec celles très différentes d’Héloïse (qui s’appuie sur le lien avec Abélard) ou celle d’Herrade de Landsberg qui récupère au service de son projet l’autorité de Pères de l’Église.

Alessia BELLUSCI (EPHE) : « Virdimura et ses sœurs : le soin du corps féminin au Moyen Âge tardif juif-italien »

En 2024, Simona Lo Iacono a publié en Italie un roman qui raconte la vie de Virdimura, personnage historique de la Sicile du XIV^e siècle²³, première femme à obtenir une « licence pour exercer la science médicale relative aux soins physiques des corps humains »²⁴. Il s’agit d’une histoire presque entièrement romancée, car de Virdimura il ne reste que sa licence, où l’on y apprend le nom, l’appartenance religieuse – celle d’une femme juive – et le lien matrimonial avec le médecin juif Pascal de Catane²⁵. Cependant, la nature de l’apprentissage de Virdimura et des nombreuses autres femmes juives médiévales, les détails de leur exercice en tant que médecins et les connaissances scientifiques dont elles

²¹ *Sola Scripturarum ars est quam sibi passim omnes vendicant. (...) Hanc garrula anus, hanc delirus senex, hanc sophista verbosus, hanc universi presumunt, lacerant, docent, antequam discant. Alii abducto supercilie, grandia verba trutinantes, inter mulierculas de sacris litteris philosophantur. Alii discunt – proh pudor – a feminis, quod viros doceant (...).*

²² Beverly Mayne Kienzle, *Hildegard of Bingen and her gospel homilies. Speaking new mysteries*, Turnhout, Brepols, 2009 ; *Hildegard of Bingen, Gospel interpreter*, Lanham, Maryland, Lexington Books/Fortress Academic, 2020.

²³ Simona Lo Iacono, *Virdimura* (Guanda, 2024).

²⁴ Archives d’État de Palerme, R. C. ; reg. 16, c. 57v ; B. & G. Lagumina, *Codice diplomatico dei giudei di Sicilia*, vol. I (Palerme, 1884), p. 99.

²⁵ A. Precopi Lombardo, « Virdimura, dottoressa ebrea del medioevo siciliano », *La Fardelliana* 3 (1984), p. 361-364.

étaient dépositaires et selon lesquelles elles pratiquaient se sont dissous dans une mémoire historique qui a privilégié une transmission masculine²⁶.

Les traités médicaux médiévaux, tant juifs que latins, révèlent très peu de la créativité et de l'*agentivité* des femmes dans la construction et la transmission des connaissances en matière de soins, mais aussi dans leur conception et le contrôle du corps et de la maladie en tant que malades ou actrices de leur propre expérience soignante. Des études récentes, qui portent principalement sur la tradition chrétienne, ont tenté de combler ce silence en utilisant d'autres types de sources telles que les prières de guérison, les indulgences pour les accouchées, les images liturgiques et les observances pénitentielles²⁷.

Dans la communication que je propose, qui rassemblera les résultats préliminaires de mon projet sur la culture maternelle des femmes juives dans l'Italie médiévale, je présenterai une nouvelle méthodologie qui cherche à faire émerger la dimension féminine à partir de textes magiques juifs en les mettant en dialogue avec des sources matérielles, visuelles et d'archives. Je me concentrerai sur un corpus de manuscrits hébreux de magie copiés en Italie aux XIVe et XVIe siècles, tels que le JTSL 8114 datant des XIVe et XVe siècles, ainsi que le BAV Ebr. 242 et 243 qui peuvent être datés de l'année 1500²⁸. Ces sources transmettent des traditions beaucoup plus anciennes et présentent des correspondances textuelles avec les traditions magiques qui émergent dans les plus anciens fragments de la genizah du Caire des IXe-XIIe siècles²⁹, ainsi qu'avec des *compendia* des remèdes italiens³⁰. Parmi ces codices magiques, je choisirai pour mon analyse les recettes concernant le corps féminin, les pathologies gynécologiques, ainsi que les expériences proprement féminines telles que l'accouchement, le *puerperium* et le mariage. Certaines de ces recettes visent à garantir au mari qu'il ne sera pas trompé par sa femme, dans une perspective clairement masculine ; cependant, on trouve également des recettes qui mettent l'accent sur le bien-être conjugal de la femme, en la protégeant d'une éventuelle tromperie de la part de son mari, ou en essayant de l'aider à se rapprocher d'un mari sentimentalement éloigné. Les recettes pour la fabrication d'amulettes destinées aux nouveau-nés révèlent que les hommes et les femmes juives de l'Italie médiévale croyaient aux attaques démoniaques et qu'ils collaboraient pour défendre leur progéniture contre Lilith. Tout en témoignant de la facilité avec laquelle les savoirs gynécologiques et « maternels » circulaient localement entre juives et chrétiennes dans l'Italie médiévale, ces sources ne doivent pas être considérées comme des documents écrits par des femmes pour s'opposer à leur condition subordonnée dans une société patriarcale, mais plutôt pour leur capacité à révéler les dynamiques socio-culturelles auxquelles les femmes elles-mêmes participaient dans la vie quotidienne, de manière plus ou moins active. Telle sera l'échelle de ma présentation, dans laquelle je mettrai en parallèle l'analyse des recettes magiques juives sur et pour la femme, avec les rares d'informations dont nous disposons sur Virdimura et d'autres femmes médecins juives actives dans l'Italie médiévale.

Valentine FERREIRA (Sorbonne Université) : « Reines en guerre. Les commandements militaires féminins au Xe siècle (Francie occidentale, Angleterre).

Au cours de la dernière décennie, les travaux en histoire médiévale ont contribué à déconstruire le poncif selon lequel, au Moyen Âge, la guerre aurait été exclusivement une affaire d'hommes (Trévisi, 2010). Qu'il s'agisse du cas des femmes scandinaves (L. Malbos, 2022), des reines capétiennes (L. Gay,

²⁶ M. H. Green, *Making Women's Medicine Masculine. The Rise of Male Authority in Pre-Modern Gynaecology* (Oxford, 2008).

²⁷ S. Ritchey, *Acts of Care : Recovering Women in Late Medieval Health* (Ithaca, NY, 2021).

²⁸ New York, Séminaire théologique juif, 8114 ; Cité du Vatican, Bibliothèque apostolique vaticane, Ebr. 242 et Ebr. 243.

²⁹ Par ex. Cambridge, University Library, Taylor-Schechter, Box K 1.112, T-S K 14.15, T-S New Series 322.10, T-S K 1.146,

³⁰ Par ex. Florence, Berenson Library, Special Collections, ms 8.

2022), ou des femmes castillanes du XVe siècle (D. Baloup, 2022), de nombreuses études ont contribué à réévaluer la place des femmes lors des conflits armés. Dans la continuité de ces recherches, cette communication entend s'intéresser aux modalités de l'action des reines en contexte guerrier, dans une perspective comparatiste qui considérera la Francie occidentale carolingienne et l'Angleterre au Xe siècle. Dans le contexte des affrontements entre les Anglo-Saxons et les Scandinaves, ou dans le cadre de la compétition accrue entre le roi de Francie, les princes féodaux, et les souverains ottoniens, les chroniqueurs montrent que les reines, loin d'être cantonnées à des rôles passifs, ont exercé de véritables rôles militaires en particulier durant les sièges.

On s'interrogera donc d'abord sur la nature des fonctions militaires occupées par les femmes. Celles-ci sont, le plus souvent, présentées par les chroniqueurs comme des actrices de la conduite stratégique de la guerre, plutôt que comme des combattantes qui, armes à la main, participent aux combats. Elles dirigent des opérations militaires, ordonnent la construction de forteresses, organisent des sièges, ou négocient avec l'ennemi. Notre attention se portera également sur les circonstances politiques et dynastiques propices à l'exercice par les reines de ces fonctions telles que les périodes de veuvage, de minorité des héritiers ou durant l'absence du souverain, occupé sur d'autres terrains militaires ou prisonnier. Dans ces conditions, la reine, en tant qu'épouse ou mère, se révèle souvent être, pour le souverain, l'un de ses plus fidèles alliés. Si le roi, en déléguant à la reine des missions défensives, décide du rôle militaire rempli par celle-ci, il conviendra d'interroger l'autonomie militaire de certaines reines par rapport aux rois. On cherchera enfin à comparer les différentes traditions politiques afin de se demander dans quelle mesure la participation des femmes à des opérations guerrières relève de la norme ou de l'exception : ainsi, puisque les épouses des derniers souverains de Mercie disposent de davantage de pouvoir que les reines du Wessex, leur participation aux opérations de lutte contre les vikings n'est pas si surprenante (P. Stafford, 2008). Du côté de la Francie occidentale, l'étude s'appuiera sur les cas des trois dernières reines carolingiennes, Emma, épouse du roi Raoul (923-936) Gerberge, épouse du roi Louis IV (936-954) et Emma, épouse de Lothaire (954-986) dont les chroniqueurs tels Flodoard de Reims, Richer de Reims, ou Raoul Glaber rapportent l'activité militaire. Du côté anglo-saxon, le cas d'Æthelflæd de Mercie offrira notamment un point de comparaison intéressant, grâce à l'étude des *Annales d'Æthelflæd*, une série d'annales merciennes insérée dans la *Chronique anglo-saxonne*. Æthelflæd exerce, en effet, un pouvoir relativement autonome à la mort de son époux Æthelred en 911, et collabore alors activement avec son frère Édouard (899-924), roi du Wessex, pour organiser la défense de l'Angleterre contre les raids vikings.

Arnaud FOISSIER (Université Bourgogne Europe) : « Désinvisibiliser les femmes. Causes matrimoniales, stratégies de genre et pressions familiales dans les tribunaux d'Église (Toscane, fin XIIIe – début XIVe siècle) »

Il y a plus de trente ans, Christiane Klapisch-Zuber notait que l'on trouvait peu de plaintes de femmes dans les registres de justice ecclésiastiques du XIVe siècle en comparaison du nombre d'actions en justice masculines. Selon l'historienne, il ne fallait cependant pas trop vite s'en réjouir car le silence des sources était surtout le symptôme de la dépendance matérielle et financière des femmes vis-à-vis de leurs familles, et le signe de leur peur du scandale. Depuis, les recherches menées à partir des archives judiciaires, en particulier dans le monde anglophone³¹, ont montré que ces femmes, jusque-là invisibilisées, étaient dotées d'une réelle agency encadrée, certes, par leurs familles et bornée par la procédure. Les études sur l'adultére, le rapt, la bigamie, les violences conjugales, le consentement forcé

³¹ Du livre pionnier de Richard H. Helmholz, *Marriage Litigation in Medieval England*, paru en 1974, à celui plus récent de Wolfgang P. Müller publié en 2021, *Marriage Litigation in the Western Church, 1215-1517*.

ou encore les mariages clandestins ont ainsi contribué à croiser de façon fructueuse histoire du droit et histoire du genre³².

S'il faut attendre la fin du Moyen Âge pour voir les registres des tribunaux ecclésiastiques se multiplier, en mener l'analyse localisée ou les comparer entre eux, les procès matrimoniaux – ou du moins les « actes » qui en ont été conservés (libelles d'accusation, allégations des parties, dépositions des témoins) – ont été enregistrés dès le XIII^e siècle, y compris dans la Péninsule italienne³³, où l'Église, comme partout ailleurs dans la Chrétienté, exerce une juridiction quasi sans partage sur le mariage. Ces procès, bien sûr, ne peuvent être lus comme le reflet exact de la réalité conjugale dans la mesure où ils sont tissés de récits stéréotypés, d'éléments de procédure et de stratégies judiciaires. Mais ils révèlent l'*agency* de femmes qui, défenderesses ou demanderesses, s'opposent à la volonté de leur mari, exercent leur droit à porter plainte, accuser, dénoncer, témoigner, se défendre, mobilisent leurs réseaux de soutiens et finissent, parfois, par obtenir la reconnaissance ou au contraire l'annulation de leur mariage.

Entre 1290 et 1300, à Pistoia, on voit ainsi une femme accuser son mari d'impuissance pour dissoudre son mariage ; une autre, aux mêmes fins, faire valoir qu'elle était mineure au moment du mariage ; une autre encore s'accuser de bigamie pour faire annuler son second mariage ; et certaines accuser leur mari d'adultère ou de violences conjugales pour obtenir une séparation de corps et de biens. Bien entendu, on ne peut exclure la possibilité que ces actions en justice aient été contraintes ou que ces femmes aient été manipulées par leurs familles, souvent désireuses de récupérer la dot. Mais il serait faux de croire à une domination univoque des hommes et, à l'inverse, à une impuissance des femmes sur la scène judiciaire. En usant des ressources offertes par le droit, ces dernières mettent à l'épreuve l'institution patriarcale du mariage.

Louise GAY (Université Sorbonne Paris Nord) : « Les reines en leurs terres : d'indépendantes *dominae* ? (France et Angleterre, XIII^e-XIV^e siècle) »

La reine exerce-t-elle les prérogatives militaires afférentes au rôle du seigneur au sein de ses terres personnelles ? Ou serait-ce plutôt le souverain qui décide des choses de la guerre dans les territoires qu'elle administre ? Ces questions, en apparence simples, appellent en vérité des réponses complexes. Il convient d'abord de distinguer ce qui relève d'un héritage patrimonial tenu *suo jure* de ce qui constitue le douaire, c'est-à-dire les biens fonciers et mobiliers concédés en usufruit. Il faut encore prendre en compte le régime matrimonial de la reine, puisque les seigneuries féminines s'envisagent généralement dans un cadre familial et conjugal. La répartition des rôles de genre prévoit en effet que l'homme protège la femme, et plus particulièrement son épouse, qui lui est subordonnée – un argument utilisé par les détracteurs du gouvernement féminin. Les modalités de l'action des reines en tant que *dominae* dépendent donc de cet enchevêtrement, où normes juridiques et pratiques circonstancielles peuvent en outre se heurter lors des crises du pouvoir, telles que les invasions ou les guerres civiles.

Cette communication, issue de mes recherches doctorales, entend examiner l'*agentivité militaire* de ces « femmes puissantes » dans ce qui fonde « l'inscription territoriale de [leur] pouvoir »³⁴. Prétendent-elles hommage et sont-elles tenues de fournir le service militaire que doit tout vassal à son seigneur ? Qui défend leurs terres en cas d'attaque, et inversement, entreprennent-elles des guerres offensives ? Enfin, se comportent-elles en princesses territoriales, guidées par les intérêts de la lignée des ancêtres, ou bien font-elles corps avec les intérêts de leur famille d'adoption, c'est-à-dire une dynastie royale où mûrit progressivement l'idée de l'État ? Naturellement, ces thématiques amènent également à considérer la

³² En dernière date, voir le dossier que nous avons coordonné avec Sara McDougall, *Marriage on Trial – Women, Gender and Family*, paru dans la revue *Medieval People*, vol. 39, 2024/1.

³³ Lorenzo Tanzini, *Una Chiesa a giudizio. I tribunali vescovili nella Toscana medievale*, Rome, Viella, 2020.

³⁴ Murielle Gaude-Ferragu, *La reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin XIV^e-XV^e siècle*, Paris, Tallandier, 2014, p. 133.

dépossession et l'incapacité concrète de ces dames, ainsi que les formes d'invisibilisation dont elles auraient pu faire l'objet dans les sources. Il s'agit ainsi de contribuer à l'historiographie émergente du volet militaire du pouvoir féminin, ou – de façon plus générale – à celle consacrée aux femmes et à la guerre³⁵.

Laure-Hélène GOUFFRAN (CNRS, UMR 73033 TELEMME) : « Femmes et économie maritime à Marseille (XIVe-XVe siècle) »

Depuis l'étude magistrale conduite par Édouard Baratier et Félix Reynaud en 1951 sur l'histoire du commerce de Marseille dans laquelle les femmes apparaissaient singulièrement absentes³⁶, des recherches plus récentes sont venues éclairer le rôle des femmes dans l'économie du port provençal au cours des derniers siècles du Moyen Âge.

Dans le cadre d'une plus large histoire du travail et de ses reconfigurations à partir du milieu du XIVe siècle, les travaux de Francine Michaud ont notamment souligné comment l'activité féminine s'était réorientée vers le secteur ancillaire après 1348³⁷. Juliette Sibon a quant à elle démontré, qu'au sein de la minorité juive, les femmes exerçaient des activités économiques variées, en lien étroit avec les intérêts de leur lignée et pouvaient déployer des compétences similaires à celles des hommes³⁸. C'est au travers des fonds notariés – dont les séries, très riches en Provence à partir du XIVe siècle, s'avèrent particulièrement utiles à l'observation de l'agency féminine – que se révèle l'implication active, variée et formelle des femmes dans l'économie urbaine et commerciale de Marseille. Parmi les nombreuses inconnues dont les noms apparaissent ponctuellement dans ces actes, certaines figures émergent clairement de la documentation et laissent voir les opportunités offertes aux femmes et la manière dont elles s'en saisissent. Le port provençal constitue ainsi un laboratoire d'analyse propice entre la fin du XIVe et le début du XVe siècle : du commerce au micro-crédit, de l'entreprise de pêche au corail aux opérations corsaires, les initiatives des Marseillaises s'imbriquent, prolongent, voire surpassent parfois celles de leurs maris. À partir de cette documentation notariale et d'autres pièces inédites issues des séries comptables et judiciaires des archives marseillaises, je me propose d'analyser l'activité des femmes gravitant dans l'élite économique et politique marseillaise au cours de la période mouvementée que constitue le règne de la seconde maison d'Anjou.

Entre les crises (guerre de l'Union d'Aix, guerre contre Raymond de Turenne, vagues de peste, Sac des Catalans) qui ponctuent les règnes de Louis Ier (1381-1384), de Louis II (1384-1434) et de Louis III (1417-1434), Marseille tente de tirer parti de sa situation au cœur de la Méditerranée, bien que les conditions de son commerce ne soient plus aussi florissantes qu'au XIIIe siècle. Malgré les difficultés géopolitiques et le contexte de décélération économique, Marseille reste un centre d'échanges actif où se maintiennent des activités maritimes (commerce, pêche, course) dans lesquelles les femmes déploient leur capacité

³⁵ En mettant de côté les ouvrages à vocation biographique, de même que ceux écartant la période médiévale, voir entre autres Susan Edgington et Sarah Lambert (éd.), *Gendering the Crusades*, Cardiff, University of Wales Press, 2001 ; Marion Trévisi et Philippe Nivet (dir.), *Les femmes et la guerre de l'Antiquité à 1918*, actes du colloque d'Amiens (15-16 novembre 2007), Paris, Economica, coll. « Bibliothèque stratégique », 2010 ; Jean Baechler et Marion Trévisi (dir.), *La Guerre et les Femmes*, Paris, Hermann, coll. « L'Homme et la Guerre », 2018 ; Nicolas Handfield et al. (éd.), *Femmes en guerre*, Presses universitaires du Septentrion, 2022. Des manifestations scientifiques ont également été organisées sans donner lieu à des publications, par exemple sur les ressources financières des reines et princesses consacrées à la guerre (*Queen's Resources Project Workshop*, 7 avril 2025, org. Centro de História da Universidade de Lisboa) ; ou encore, plusieurs contributions sur les combattantes et commandantes militaires dans l'Occident médiéval et au-delà (monde musulman, Asie) lors de différents colloques et congrès (*Women and War : Power, Gender and Representation*, 6-7 décembre 2019, org. Centro de História da Universidade de Lisboa ; congrès internationaux de Leeds en 2022 et 2023).

³⁶ Édouard Baratier et Félix Reynaud, *Histoire du commerce de Marseille*, t. II, *De 1291 à 1480*, Paris, Plon, 1951.

³⁷ Francine Michaud, *Earning Dignity, Labour Conditions and Relations during the Century of the Black Death in Marseille*, Turnhout, Brepols, 2016.

³⁸ Juliette Sibon, *Les Juifs de Marseille au XIVe siècle*, Paris, Cerf, 2011.

d'action. Bien étudié pour l'époque moderne³⁹, mais encore peu pour le Moyen Âge, l'investissement des femmes dans l'économie maritime sera examiné avec attention, notamment à travers les opérations d'une certaine Jacmette Arvine, active dans les années 1380 dans la pêche au corail et le trafic avec la Sardaigne et celles de Catherine Bompara qui participe au début des années 1390 à l'armement d'un navire destiné à la course contre les « Maures ».

À travers la trajectoire de ces Marseillaises et d'autres figures féminines, l'étude visera à restituer la diversité des profils des entrepreneuses, les formes de leurs investissements et à évaluer la place de la mer dans leur champ d'action. Une attention particulière sera portée à leur polyvalence, à leurs partenaires économiques et à leur situation familiale : une première lecture semble en effet montrer que beaucoup agissent en tant que femmes mariées, posant la question de la solidarité de leurs affaires avec celles de leurs époux.

Martin GRAVEL (Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis) et Warren PEZÉ (Université Paris Est Créteil : « Les comtesses et les transformations du monde carolingien (840-929) »

Il est bien avéré que dans la deuxième moitié du IXe siècle, les transformations du monde carolingien et la naissance des principautés sont dominées par la figure du comte, puissant local qui cumule honneurs et bénéfices tout tirant profit de sa participation au ministère royal et de son appartenance à la communauté des élites du royaume. Or, l'essor des comtes a été accompagné de celui de leurs épouses, qui gagnent en agentivité, sont parfois associées au titre comtal (comme *comitissa*) et apparaissent de plus en plus dans les actes et dans les sources narratives. La naissance des principautés a aussi été l'affaire des femmes.

Les comtesses carolingiennes ont déjà fait l'objet de plusieurs études et certaines sont désormais bien connues, comme Dhuoda, Ermengarde d'Auvergne ou Judith de Flandre. Cependant, la dispersion des occurrences a découragé le traitement systématique de l'ensemble des comtesses carolingiennes. Les exceptions, comme le travail d'Hélène Débax sur les comtesses de Toulouse, visent généralement un comté précis, dans un temps long qui ne touche que la fin de la période carolingienne.

Nous proposons à l'inverse une étude d'ensemble sur les comtesses et vicomtesses en Francie occidentale entre Charles le Chauve et Charles le Simple (840-929), grâce à une base de données prosopographique des élites politiques, que nous avons constituée dans le cadre de notre projet commun QUIS. Cette base, qui compte 2600 fiches d'individus, a d'ores et déjà permis de dépouiller toutes les sources (narratives, épistolaires, diplomatiques) de l'espace concerné. Elle permet d'identifier plusieurs dizaines de comtesses (épouses de comtes, voire porteuses du titre de *comitissa*).

Il s'agira d'abord de décrire le corpus de sources, avec les inévitables biais qu'il implique, et de dégager des tendances. Quels sont les termes et titres utilisés pour désigner les comtesses ? Dans quels types de sources apparaissent-elles ? Quels sont leur trajectoire familiale, leur marge de manœuvre et leur rayon d'action ? Comment sont-elles associées au pouvoir comtal de leur conjoint ? Cette nouvelle approche permettra de tester des hypothèses jusqu'ici admises (le développement des stratégies hypergamiques, la transmission par les femmes de l'honneur comtal) en les mettant à l'épreuve du traitement extensif des sources. Dans un deuxième temps, nous remettrons en perspective le profil des comtesses les mieux connues (Dhuoda, Judith, Ermengarde) afin de faire la part de l'exceptionnalité ou de la représentativité de leur trajectoire. Dans un troisième temps, nous esquisserons une progression chronologique qui situe l'évolution du rôle des comtesses dans les transformations du monde carolingien autour de 900.

³⁹ Par exemple : Emmanuelle Charpentier et Philippe Hrodej (dir.), *Les femmes et la mer à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2018.

Jean-René LADURÉE (Université Bordeaux Montaigne) : « Agentivité féminine et stratégies matrimoniales : Anne de Laval (1385-1466), Jeanne de Laval-Tinténiac et Isabelle de Coesmes face à un mariage controversé »

Le mariage d'Anne de Laval, héritière de la seigneurie du même nom dans le Bas-Maine, avec Guy Turpin en 1416 constitue un épisode emblématique des tensions et stratégies à l'œuvre au sein de la noblesse du XVe siècle. Perçu comme une mésalliance, ce mariage entraîne l'opposition farouche de Jeanne de Laval-Tinténiac, mère d'Anne, tandis qu'Isabelle de Coesmes, mère de Guy Turpin, y voit une opportunité d'ascension sociale pour son fils. Loin de se limiter à un simple conflit familial, cette affaire illustre les différentes formes d'agentivité féminine dans un système où les alliances matrimoniales sont à la fois un enjeu personnel, familial, politique et social.

Dans la noblesse médiévale, le mariage est un outil essentiel de stratégie politique et lignagère. Les femmes, souvent perçues comme des intermédiaires dans ces arrangements, peuvent cependant jouer un rôle actif dans la négociation et la contestation des alliances matrimoniales. Cette intervention mettra en lumière trois formes distinctes d'agentivité :

(1) L'agentivité défensive de Jeanne de Laval-Tinténiac : En tant que mère et veuve de Guy XII de Laval, Jeanne se positionne en gardienne du lignage. Opposée au mariage d'Anne avec un noble de rang inférieur, elle mobilise ses réseaux et son influence pour contrer cette union, allant jusqu'à enfermer sa fille dans une tour du château de Laval. Elle s'appuie également sur des arguments religieux, invoquant la consanguinité pour tenter de faire annuler le mariage par l'Église.

(2) L'agentivité émancipatrice d'Anne de Laval : Contrairement aux attentes de sa famille, Anne revendique son autonomie en imposant son choix matrimonial. Son mariage peut être perçu comme une stratégie de libération de l'emprise maternelle, illustrant sa capacité à négocier son propre destin. Soutenue par des figures politiques influentes, dont le duc de Bretagne et le comte de Penthièvre, elle réussit à maintenir son union malgré les pressions.

(3) L'agentivité stratégique d'Isabelle de Coesmes : Mère de Guy Turpin, Isabelle joue un rôle central dans la consolidation de cette alliance. Par sa proximité avec Anne et son habileté à manœuvrer au sein des réseaux nobiliaires, elle facilite le mariage et tire parti de la situation pour favoriser l'ascension de son fils. Cette position intermédiaire montre comment certaines femmes pouvaient exploiter les conflits familiaux pour renforcer leur propre statut.

L'analyse de cet épisode permet de repenser la place des femmes dans les dynamiques de pouvoirs aristocratiques. Plutôt que de simples figures passives, elles apparaissent comme des actrices influentes, capables de défendre leurs intérêts, de contester les décisions masculines et de redéfinir les équilibres familiaux.

En croisant sources diplomatiques et narratives, cette communication s'inscrit pleinement dans la réflexion du colloque sur les modalités de l'action féminine au Moyen Âge. Elle met en lumière les stratégies matrimoniales comme un espace de négociation où l'agentivité des femmes s'exprime sous des formes multiples, entre contrainte et affirmation de soi.

Lucie LAUMONIER (Concordia University) : « L'agentivité des femmes en question : les milieux artisanaux de Montpellier à la fin du Moyen Âge »

L'histoire des femmes de Montpellier au Moyen Âge est typique de l'histoire française de ce champ de recherche. Oubliées par les intellectuels du dix-neuvième siècle et du début du vingtième (et à l'exception de Marie de Montpellier, brièvement maîtresse de la seigneurie avant l'avènement du consulat), c'est dans les années 1980 qu'une historienne, Kathryn Reyerson, commença à s'y intéresser. Porte-voix de l'histoire sociale et économique forgée une décennie plus tôt, l'historienne américaine s'est intéressée à l'intégration des femmes dans le tissu économique de la ville avant la peste noire et signait plus récemment deux ouvrages visant à actualiser ses recherches dans une perspective micro-historique,

l'un sur une femme influente évoluant dans les milieux marchands, Agnès de Bossonès, et l'autre sur les réseaux entre femmes, par exemple au sein d'organismes de charité et sur les places de marché.

Dans les années 2000, une autre historienne, Cécile Béghin, défendait une thèse de doctorat intitulée *Le rôle économique des femmes dans la Sénéchaussée de Beaucaire* qui s'appuyait, entre autres, sur l'étude des Montpelliéraines des années 1300 au milieu du quinzième siècle. Fondée sur l'étude statistique de centaines d'actes notariés, la thèse de Cécile Béghin et ses nombreux articles ont permis d'enrichir les recherches amorcées par Kathryn Reyerson en levant le voile sur l'implication des femmes dans l'artisanat, l'agriculture ainsi que sur la structure de leurs fortunes. Mes recherches, orientées vers l'étude des personnes seules d'abord, du genre et des rôles familiaux ensuite, ont contribué à cette historiographie dans une perspective socio-culturelle mettant en dialogue les expériences individuelles et l'étude sérielle des données.

De cette historiographie ressort l'image de Montpelliéraines actives dans les domaines économiques et caritatifs ainsi qu'au sein de leur famille, notamment à la faveur du veuvage. Il est clair, en comparant les droits et libertés des femmes de Montpellier à ceux des femmes anglaises par exemple, que les premières jouissaient d'un champ d'action nettement plus large que les secondes. Leurs contributions dans la sphère artisanale étaient au moins mieux acceptées, sinon plus appréciées, qu'outre-Manche. L'agentivité des femmes de Montpellier, c'est-à-dire leur capacité à agir, n'est donc pas à démontrer si l'on relit les études passées à la lumière de ce concept. Cette proposition de communication vise à cerner les limites de l'agentivité des femmes des milieux artisanaux, à identifier les obstacles posés à son expression et à questionner les conditions sous-tendant le passage à l'action. La pauvreté, par exemple, pose un frein net à la capacité d'agir. De plus, les femmes ne souhaitaient pas toutes être en première ligne et nombreuses étaient celles qui choisissaient de déléguer leur capacité à agir à d'autres – à des hommes – qui les représentaient. Décider de ne pas user de son agentivité est une expression de cette même agentivité.

La communication s'appuie sur l'étude de plus de 700 testaments datés des quatorzième et quinzième siècles, d'environ 470 contrats de travail et d'autres documents notariés – des procurations notamment ainsi de l'étude des registres fiscaux de Montpellier qui livrent les noms et fortunes de plus de 9 500 chefs et cheffes de feux. Ces sources, auxquelles s'ajoutent les coutumes de la ville et les statuts des métiers, me permettront d'établir une étude nuancée de la capacité à agir et des ressorts de la prise d'action des femmes des milieux artisanaux de Montpellier.

Laurence LELEU (Université d'Artois) : « Interrègnes. Rôle et modalités d'action des femmes lors des vacances du pouvoir en Germanie au début du XIe siècle »

Depuis les travaux de Karl Leyser, le poids politique et religieux des femmes en Germanie ottonienne, et particulièrement en Saxe, a été bien étudié. En particulier, de nombreux travaux ont été consacrés aux impératrices, spécialement Adélaïde et Théophano, permettant de dégager les caractéristiques du *queenship* ottonien (Simon McLean). Dans ce cadre, la période de régence pendant la minorité d'Otton III (de 983 à 991 pour Théophano, puis, après la mort de celle-ci, jusqu'en 994 pour Adélaïde) a fait l'objet d'une attention particulière comme moment privilégié de l'exercice de ce *queenship*. Plus récemment, le rôle important des autres femmes de la famille impériale pendant le règne d'Otton III, souverain célibataire, a été analysé comme une sorte substitut au rôle de *consors regni* dévolu à l'épouse ottonienne.

Ces études ont cependant largement laissé de côté un autre moment crucial pour la royauté : celui des situations de vacance du pouvoir royal. Au début du XIe siècle, cette configuration d'interrègne se présente à deux reprises : tout d'abord après le décès d'Otton III (23/24 janvier 1002) et jusqu'au couronnement d'Henri II (6 juin 1002) ; puis à nouveau après la disparition de ce dernier (13 juillet 1024) et jusqu'à l'avènement de Conrad II, le premier souverain salien (8 septembre 1024). Dans les deux cas, le

roi de Germanie et empereur ne laisse aucun héritier en ligne directe et sa succession n'a pas été préparée. S'ouvre alors une période de crise et d'intense compétition pour le pouvoir, qui est bien relatée par les sources narratives.

Ce projet de communication propose d'analyser le rôle alors joué par les femmes, dans les événements mais également dans la narration. Dans le premier cas, on s'attachera spécialement à deux des sœurs d'Otton III, les fameuses *dominae imperiales* Sophie, bientôt abbesse de Gandersheim, et Adélaïde, abbesse de Quedlinbourg : si les *Annales Quedlinburgenses* leur donnent surtout un rôle de légitimation de l'élection d'Henri II, le *Chronicon* de Thietmar de Mersebourg les mentionne à deux reprises lors de la course au pouvoir, suggérant une implication et même un rôle actif dans le processus d'élection : en particulier, la tristesse et la colère manifestées par les deux sœurs à la suite d'un affront perpétré par le margrave Ekkehard de Meißen marque clairement un tournant en provoquant l'élimination physique de ce concurrent. Dans le second cas, Wipo, dans ses *Gesta Chuonradi II imperatoris*, décrit l'impératrice Cunégonde, « bien que privée de la force de son mari », comme celle qui, grâce à son intelligence et avec le conseil de ses frères Thierry, évêque de Metz, et Henri, duc de Bavière, vient au secours de l'État et restaure l'empire déchiré par la discorde. Après avoir exercé le pouvoir jusqu'à l'élection de Conrad II, c'est elle qui lui transmet les *regalia*, que lui avait confiés son défunt époux.

Ces passages interrogent à la fois la marge de manœuvre des femmes de rang impérial lors de telles situations de crise, liée sans aucun doute au rôle qui a été le leur avant cette situation de crise, et aux réseaux de soutien qu'elles sont en mesure d'activer, mais également leur rôle symbolique dans la transmission et la continuité du pouvoir.

Catherine LETOUZEY-RÉTY (Lycée Pierre-de-Fermat, Toulouse), « Les abbesses de Caen en action, des femmes puissantes ? »

Et si votivum sit vobis singulis religiosis nos reddere graciosos, ipsas tamen gracia prosequi volumus speciali que in sexu fragili constitute et deo viriler famulantur⁴⁰. C'est en ces termes que l'évêque de Norwich motive en 1245 sa décision de confirmer le droit de l'abbesse Julienne de La Trinité de Caen à percevoir une rente sur l'église du manoir d'Horstead (Norfolk). Si la considération du « sexe faible » des moniales – et plus largement des femmes – renvoie à un *topos* littéraire, il est intéressant de souligner que l'évêque de Norwich s'adresse en réalité à l'une des puissantes abbesses de Caen, dont la réalité de l'action administrative, au quotidien, n'a que peu à voir avec ce *topos* littéraire, ou avec l'image ancrée longtemps dans l'historiographie britannique de religieuses mondaines et inefficaces⁴¹. Au-delà du constat de la richesse de l'abbaye, attestée au milieu du XIII^e siècle par le registre d'Eudes Rigaud, l'activité des abbesses de Caen témoigne d'une capacité d'action dans laquelle le genre ne constitue nullement un frein. La norme est ainsi pour les abbesses de Caen de s'impliquer elles-mêmes dans la gestion des affaires courantes sur leur temporel anglais, et ce malgré la distance. De façon révélatrice, Isabelle de Crèvecoeur (dont l'abbatiait précède celui Julienne) fait le choix en septembre 1230 de se rendre jusqu'à Nantes, en plein conflit ouvert entre Henri III Plantagenêt et Louis IX, afin de prêter hommage au roi plantagenêt et de garantir la préservation du temporel anglais de l'abbaye⁴². L'action de ces abbesses ne manque pas de rappeler celle de Mathilde, première abbesse de Caen, qui n'hésite pas dès 1083 à s'opposer aux moines de la prestigieuse abbaye voisine de Saint-Étienne afin de faire valoir les intérêts économiques des religieuses. La remarque de ces mêmes moines, qui louent dans le *titulus* qu'ils rédigent dans le rouleau mortuaire de l'abbesse Mathilde les « qualités viriles » de cette dernière, ne relève

⁴⁰ Arch. dép. du Calvados, 2H/4, I, actes n°1 et 2.

⁴¹ E. Power, *Medieval English Nunneries, c. 1275 to 1535*, Cambridge, 1922. Cette perspective est aujourd'hui largement nuancée. Voir par exemple : V. G. Spear, *Leadership in medieval English nunneries*, Woodbridge, 2005.

⁴² *Close Rolls*, 1227-1231, p. 415 ; *Close Rolls*, 1227-1231, p. 435.

sans doute pas ici d'un pur effet de style⁴³. Si le charisme de ces femmes, se comportant en grandes aristocrates dans leurs actions administratives quotidiennes, est à relier au prestige de la fondatrice du monastère, la reine Mathilde de Flandres, épouse de Guillaume le Conquérant⁴⁴, faut-il pour autant en rester au constat de femmes puissantes, à l'autorité incontestée ? Nous nous proposons de dépasser ici ce constat pour examiner quatre situations concrètes où la capacité d'action de ces femmes peut être plus finement examinée. Ainsi, les débuts et fins d'abbatiat sont des périodes où l'autorité de ces femmes est susceptible d'être amoindrie : environ dix ans avant son décès, Mathilde, la première abbesse, s'interroge quant à sa capacité à demeurer en poste malgré l'âge et la maladie⁴⁵ ; et l'abbesse Julienne se trouve dans la même situation en 1259, ce qui a des conséquences directes sur l'administration des terres anglaises. À d'autres reprises, ces abbesse sont confrontées à des difficultés liées au contexte politique et à la prise d'autonomie de tenanciers menaçant les intérêts économiques de l'abbaye. Ainsi, on examinera l'action de l'abbesse Damette qui initie une reprise en main de la gestion du temporel anglais face aux « méfaits » de Simon de Felsted, fermier peu scrupuleux. Enfin, dans le contexte d'« entre-deux » politique qui accompagne la lente agonie (« *slow death* ») de l'empire plantagenêt, et qui laisse une grande place aux décisions individuelles des acteurs, on interrogera le choix de Julienne de préserver le temporel anglais de l'abbaye, contrairement aux prieurés cathédraux normands, ou aux grands aristocrates anglais, qui optent pour une réduction notable des liens transmanches entre 1230 et 1250⁴⁶. Grâce à un *corpus* varié (actes de la pratique, mais aussi manuscrits littéraires), il s'agira ici d'examiner à la fois les difficultés soulevées et les solutions apportées dans ces situations complexes, afin de restituer une image la plus nuancée possible des modalités d'action de ces femmes.

Federica MASÈ (Université d'Évry Paris Saclay), « 'Ego Armelenda...' : le testament comme source pour saisir l'agentivité des Vénitiennes aux différents âges de leur vie (XIIIe-XVIe siècle) »

À Venise les testaments féminins conservés sont plus nombreux que ceux des hommes permettant d'entrer dans un des rares espaces d'expression ouvert aux femmes de toute condition, âge et richesse. La lecture d'un testament est toujours émouvante, parce qu'on y découvre l'individu derrière l'expression de ses dernières volontés, c'est particulièrement le cas pour les femmes qui habituellement ne prennent pas la parole et qui souvent n'ont laissé d'autres traces que cet acte notarié. C'est précisément là l'une des principales difficultés de cette source : cette parole est complexe, souvent traduite et toujours transmise par un tiers, le notaire, dépositaire de l'*auctoritas*. Le testament est autant son œuvre que celle du testateur, sans compter l'influence et les pressions des proches intéressés que le notaire doit parfois même expulser de la chambre. Néanmoins, l'alphabétisation a fait des progrès en milieu urbain et dès la fin du Moyen Âge les archives vénitiennes conservent des testaments olographes pour les hommes, mais également pour les femmes.

La grande fréquence de la pratique testamentaire s'explique par la possibilité de prendre des dispositions concernant son âme (comme son corps) et ses possessions. Le testament est indispensable afin d'utiliser ses biens terrestres pour s'assurer le salut éternel, mais également pour choisir légataires et héritiers indépendamment des lois sur la succession. En laissant de côté les choix spirituels, nous verrons comment les femmes s'approprient le testament comme outil afin de pouvoir contourner des lois qui ne leur sont pas favorables en matière d'héritage. En principe, la part des filles se résume à la dot, alors que les garçons se partagent le patrimoine. En utilisant une législation dotale qui leur est au contraire propice,

⁴³ J. Dufour (éd.), *Recueil des rouleaux des morts (VIIIe siècle – vers 1536)*, t. I, VIIIe siècle – 1180, Paris, n° 114, p. 400.

⁴⁴ L. Gathagan, *The Queenship of Mathilda of Flanders, c. 1031-1083, Embodying Conquest*, Woodbridge, 2025.

⁴⁵ *The Letters of Saint Anselm of Canterbury*, trad. W. Frohlich, 3 vol., Kalamazoo, 1990-94, vol. 2, p. 316-317.

⁴⁶ J. Peltzer, « The slow death of the Angevin empire », *Historical Research*, vol. LXXXI, n° 214, 2008, p. 553-584.

les femmes peuvent parvenir à se constituer un patrimoine, même immobilier, et à le transmettre, notamment à leurs filles et à leurs proches.

Alors que les hommes limitent la dispersion et tendent à concentrer la transmission de leur patrimoine à un héritier (voire même à leurs filles en l'absence d'héritiers mâles), les femmes expriment leurs choix constituant des vastes réseaux de légataires, notamment d'autres femmes (filles, sœurs, parentes, amies, nourrices, servantes), bénéficiaires de toute sorte de biens et d'objets des plus luxueux aux plus modestes.

Les femmes testent à tous les âges et dans toute situation : des plus jeunes nubiles aux veuves âgées et/ou malades en passant par les femmes mariées et enceintes. On pourrait imaginer que leur liberté soit forcément conditionnée par leur statut et par la présence ou pas d'un homme à leurs côtés, voire de leur famille. Nous prendrons donc en examen leur agentivité en fonction de leur âge et des circonstances de leur vie déterminant leur entourage familial ou choisi.

Solène MINIER (Sorbonne Université) : « L'ordinaire des choses. Genre et gestion domestique quotidienne dans l'Italie de la fin du Moyen Âge (XIVe-XVe siècle) »

De quel degré d'agentivité les femmes jouissaient-elles dans la gestion quotidienne du foyer dans les villes de la fin du Moyen Âge ? Les grandes opérations patrimoniales que sont le transfert ou la restitution de la dot, le testament ou de coûteux achats fonciers ont longtemps occupé le devant de la scène documentaire et historiographique. Mais quelles étaient les modalités d'action des épouses et des veuves dans la tenue des affaires ordinaires de la maisonnée ? Dans le sillage des travaux de Serena Galasso sur les comptabilités féminines, cette communication, tirée de mes recherches doctorales sur le lien unissant circulations économiques genrées et construction du politique, voudrait approfondir le questionnement sur le rôle concret et ordinaire des femmes dans la tenue d'une maison.

On s'intéressera ici à une ville de taille moyenne, Padoue, voisine de Venise. Les femmes y bénéficiaient-elles aux XIVe et XVe siècles des mêmes capacités d'action dans l'administration du quotidien qu'à Florence, mieux étudiée mais qui fait figure d'exception tant par sa taille et l'abondance de ses archives familiales privées que par la rigueur des normes patrilinéaires qui y avaient cours ? Pour cela, nous nous appuierons sur deux fragments de livres de comptes : l'un tenu en 1378-1379 par Giovanni Naseri, un marchand de la cour des Carrara, vivant avec son fils Bonaccorso et sa bru Sibilia. Ses annotations mettent en lumière la répartition de l'administration de la maison entre ces trois acteurs. L'autre source est une copie du livre de compte tenu en 1406-1407 par une aristocrate veuve, Taddea Ariosti, ayant reçu la tutelle de ses trois fils et héritiers de la maison Papafava au lendemain immédiat de la conquête vénitienne de Padoue. Ce compte est complété par le procès qu'elle intente à ses fils pour exiger restitution de sa dot en 1409.

Toutefois, les comptabilités ne font bien souvent apparaître que les pratiques des élites urbaines. Nous nuancerons ce tableau et inclurons les épouses des milieux artisans grâce à l'inventaire des restitutions d'usure des prêteurs florentins Dal Bene en 1362. La liste de leurs centaines de créanciers révèle la présence de nombreuses épouses, contractant seules ou avec leur conjoint. Dans la lignée du volume *Dare credito alle donne* (2012) dirigé par Giovanna Petti Balbi et Paola Guglielmotti, on mettra en lumière la part tenue par le recours au crédit dans la survie quotidienne des ménages et l'implication féminine dans ces réseaux de crédit.

La confrontation de ces sources ouvre plusieurs pistes de recherche. Elle permet tout d'abord de comparer les conditions d'exercice des veuves et des épouses, ces dernières étant bien souvent dissimulées dans la documentation derrière la personnalité juridique de leur époux. Plus encore, alors que Sibilia est soumise à l'autorité de son beau-père, le cas de Taddea met en lumière la gestion domestique d'une mère de famille et tutrice ayant charge d'âmes et remplissant par procuration le rôle d'un *pater familias* et chef de feu. L'approche qualitative des deux livres de comptes profitera de l'approche plus

quantitative des listes de créanciers (statut civil, milieu socio-professionnel, créancières seules ou accompagnées d'un homme). Une série de questions se pose alors : quelles parts respectives reviennent à l'époux et à l'épouse dans la gestion concrète du foyer ? Quels arbitrages sont effectués dans les dépenses domestiques et au bénéfice de qui ? À quel point les ménages (et pas uniquement les ménages artisans) vivent-ils à crédit ? De quels instruments de gestion les femmes se dotent-elles (numéracie, comptabilités écrites, procurateur) ? S'en emparent-elles de la même façon que les hommes de la famille ? Plus généralement, quelle autorité et quelles marges de négociation les femmes parvenaient-elles à dégager de leur implication dans la gestion domestique ? Inversement, quelles limites s'imposaient à leur action ?

Se pose enfin le problème du caractère extraordinaire de ces sources. Les comptabilités privées conservées à Padoue sont rares et fragmentaires. Seuls des événements exceptionnels (tutelle confiée à une mère veuve et suivie d'un procès, fondation d'un hôpital, restitution massive d'usures) ont permis la production et/ou la conservation de cette documentation. Donne-t-elle donc accès à des marges d'action et des modalités de gestion féminines véritablement ordinaires ?

Mohamed OUFERELLI (Aix Marseille Université) : « Les femmes de Baybars : réseaux de pouvoir et stratégies d'action (seconde moitié du XIII^e siècle) »

L'historien du monde musulman est souvent confronté à la parcimonie des sources sur les femmes et leur rôle précis dans l'exercice du pouvoir. C'est le cas des femmes de Baybars (1260-1277) sur lesquelles nous ne disposons que de peu d'informations ; ses biographes et les historiens de l'époque ne s'attardent que rarement sur cette question, qui permet pourtant de comprendre les relations du sultan mamelouk avec sa famille restreinte et le milieu dans lequel il évolue en particulier lorsqu'il est à la tête d'un vaste empire. C'est d'autant plus difficile qu'on doit composer avec l'anonymat de la plupart des femmes, y compris ses épouses et ses filles. Cet anonymat les accompagne dans leur vie quotidienne et jusque dans leurs tombeaux.

On connaît néanmoins les origines familiales et ethniques des épouses de Baybars ; les mariages qu'il a contractés lui ont permis de conclure des alliances et de renforcer ses réseaux kurdes, qiptchaks et mongols. Certaines de ses femmes, notamment Iltutmish sa favorite, ont joué un rôle politique déterminant, en particulier après la mort du sultan, pour assurer la transition et la pérennité de la dynastie au pouvoir. Que ce soit par la négociation, la médiation ou l'intervention publique, voire par la ruse et l'assassinat, les femmes de Baybars tentent tant bien que mal de s'imposer face aux ambitions des grands émirs mamelouks malgré la pesanteur des normes sociales et religieuses.

Vincent PUECH (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Université Paris-Saclay) : « L'action de l'impératrice byzantine dans la dévolution du pouvoir souverain. Les exemples de Vérine et Ariadne (fin du Ve siècle) »

Les impératrices byzantines furent avant toute chose les détentrices de la légitimité dynastique dans un système politique où le pouvoir impérial pouvait à tout moment être contesté. De ce point de vue, le rôle des épouses et celui des filles d'empereurs n'était pas exactement le même puisque seules ces dernières portaient le sang impérial, même si elles n'étaient pas nécessairement « porphyrogénètes », c'est-à-dire nées pendant le règne de leur père. C'est en particulier entre le VIII^e et le XI^e siècle que se présentèrent plusieurs situations bien connues où l'impératrice incarna le pouvoir impérial : mère de l'empereur héritier, elle put détenir la régence ; fille de l'empereur défunt, elle put garantir une succession apaisée en épousant un « homme nouveau » à qui elle conférait une légitimité.

Le rôle de l'impératrice dans la dévolution du pouvoir souverain pose le problème de ses modalités précises d'action et donc de la nature exacte de sa puissance. La question peut être éclairée

grâce à l'exemple de Vérine et Ariadne, protagonistes moins connues de la crise politique qui secoua le pouvoir naissant de Constantinople au moment de la chute de l'Empire romain d'Occident. Ces deux impératrices détenaient des réseaux qui pesèrent sur le choix des empereurs et de leurs concurrents, et elles intervinrent dans les proclamations impériales. Vérine et Ariadne sont respectivement l'épouse et la fille de Léon Ier (457-474). Ariadne est la mère du jeune héritier Léon II, mort très peu de temps après son grand-père en 474, à la suite de la proclamation comme co-empereur de son père Zénon. Si le rôle politique de la veuve et de la fille de Léon Ier dans cette succession discutée ne doit pas être surestimé, il reste qu'Ariadne endossa la légitimité dynastique.

En outre, Vérine se trouvait à la tête d'un réseau de dignitaire lui donnant un rôle plus ou moins important dans les nombreuses contestations subies par le pouvoir de Zénon (474-491), qui finit cependant toujours par l'emporter. Elle projeta un mariage avec l'ancien maître des offices Patricius dans le but de le hisser sur le trône. Elle soutint l'usurpation de son frère, le maître des milices Basiliscus (475-476), et son réseau se mobilisa lors des révoltes du maître des milices Marcius (479) et du préfet du prétoire d'Orient Dionysius (480). Vérine et Ariadne commanditèrent certainement deux tentatives d'assassinat de l'ambitieux maître des milices Illous. Vérine fut ainsi emprisonnée par ce dernier avant d'être libérée pour être placée au service de l'usurpation en 484 du maître des milices Leontius, derrière laquelle se trouvait le puissant Illous. Comme dans le cas de son frère Basiliscus, mais dans un contexte politique bien différent, sa légitimité d'épouse de Léon Ier fut utilisée lors des proclamations de ces deux usurpateurs, sans que l'on puisse affirmer qu'elle les proclama elle-même.

À la mort de Zénon en 491, le réseau d'Ariadne fut impliqué dans l'avènement du nouvel empereur Anastase (491-518). Le rôle d'Ariadne dans la cérémonie de proclamation impériale rappelle celui de Vérine en 484 et il se conclut par son mariage avec Anastase.

Comme détentrices de la légitimité issue de Léon Ier, Vérine et Ariadne endossèrent ainsi une action dans la dévolution du pouvoir souverain. Mais leur réseau comme leur fonction dans les cérémonies impériales furent surtout instrumentalisés par les hommes qui se disputaient alors le pouvoir, ce qui invite à relativiser la réalité de leur puissance. Et leur cas peut sans doute permettre d'interroger à nouveau les modalités d'action prêtées aux impératrices byzantines qui leur succédèrent.

Isabelle RÉAL (Université Toulouse Jean-Jaurès) : « Les *Deo devotae*, femmes de pouvoirs dans le royaume franc du haut Moyen Âge (Ve-VIIIe siècle) »

L'historiographie traditionnelle tend à résumer l'alternative qui s'offrait aux femmes du Moyen Âge entre deux options : le mariage ou le cloître. Pourtant, elles sont nombreuses à avoir choisi une troisième voie, celle d'une vie consacrée à Dieu tout en restant dans le siècle, une forme « d'ascétisme domestique »⁴⁷ qui connaît un grand succès chez les élites romaines dès le IVe siècle, mais qui continue à être largement pratiquée dans les premiers siècles du Moyen Âge. Ce choix de vie a donné lieu à un véritable statut juridique, codifié par les lois civiles et canoniques, qui fait de ces *Deo devotae* des femmes à part dans la société : ni mariées ni cloîtrées, à la fois à la marge tout en étant dans le monde, vouées à Dieu mais agissantes auprès des populations. Cette situation particulière mérite d'être examinée sous l'angle de l'agentivité féminine : quels sont les pouvoirs reconnus à ces femmes, par quels moyens d'actions et dans quels cadres s'expriment-ils ?

Je propose de mener cette réflexion à partir des nombreux cas de *Deo devotae* relevés dans les sources écrites du royaume franc entre le Ve et le VIIIe siècle, que ce soient les sources hagiographiques ou, plus largement, narratives, mais aussi les textes législatifs, principalement canoniques, et, dans une moindre mesure, la documentation diplomatique et épigraphique. Il s'agira tout d'abord de cerner quels statuts leurs sont attribués par la loi (1), selon qu'elles sont vierges ou veuves, consacrées ou liées à Dieu

⁴⁷ J'emprunte cette expression à Eliana Magnani dans son article « La vie consacrée des femmes et l'ascétisme domestique : normes, liturgies, pratiques (fin IVe – début XIe siècle) », *Revue Mabillon*, t. 29, 2018, p. 5-25.

par un simple *propositum*. Nous verrons que ces statuts donnent à ces femmes une protection à la fois divine, juridique et sociale qui déterminent au moins en partie leur charisme et leurs possibilités d'agir au sein de la société. Cette puissance s'exprime d'abord dans le cadre privé, par une indépendance économique et une liberté d'actions que l'on pourrait résumer par la formule « maîtresses d'elles, maîtresses chez elles » (2) : vivant dans leur maison et gérant elles-mêmes leurs biens, n'hésitant pas à circuler librement, voyager, partir en pèlerinage, dans une interaction permanente avec le reste de la société. Car elles s'avèrent également puissantes et agissantes dans la sphère publique (3) : leur aura spirituelle, souvent associée à leur capacité sociale et économique, les amène à jouer un rôle de premier plan dans la cité ; elles construisent et décorent les lieux de culte, nourrissent et soignent les pauvres, activent sans cesse leur réseau pour faire avancer leurs projets, se conduisant en véritables *patronae*, protectrices des populations. On peut d'ailleurs se demander si la volonté que manifestent les évêques dès le VIe siècle de mieux les contrôler, en encourageant par exemple leur entrée au monastère, ne traduit pas une tension, voire une compétition, entre le pouvoir de ces femmes et l'épiscopat. Le cénobitisme n'aurait-il pas été finalement un moyen de limiter leur puissance ?

Lucie SALAMOR (Université de Lille) : « Des veuves et des Pères : réseaux et pouvoir des femmes chrétiennes d'après les correspondances de Jérôme et de Jean Chrysostome (IVe-Ve siècles) »

« Pourquoi te chagrin es-tu de n'avoir pas réussi à nous faire partir de Cucuse ? Et cependant, en ce qui te concerne, tu nous as fait partir, puisque tu as tout remué et mis en œuvre »⁴⁸. En 404, Jean Chrysostome, banni de Constantinople, traverse la Chalcédoine et adresse une lettre à la veuve Olympias. Si elle révèle les sentiments réciproques de sa destinatrice et de son expéditeur, elle souligne également le rôle politique de cette veuve. En protégeant Jean Chrysostome dans son exil, elle prend position au sein des logiques politiques impériales et ecclésiastiques. Elle affirme son soutien pour Jean Chrysostome et manifeste, d'une certaine manière, à la fois son opposition à la décision de l'Augusta Eudoxie et de l'empereur Flavius Arcadius, mais aussi son désaccord avec l'évêque Théophile d'Alexandrie qui appuya sa condamnation. Ensuite, ce passage révèle en creux les moyens et les stratégies employés par Olympias pour agir en faveur de son ami : elle mobilise ses contacts, directement ou indirectement, de Constantinople à la Chalcédoine. Aussi, le réseau personnel d'Olympias semble être tout à la fois le révélateur et le vecteur de son agentivité d'après la correspondance de Jean Chrysostome.

Au tournant des IVe et Ve siècles, Olympias n'est pas la seule veuve à être régulièrement en contact avec un théologien. D'autres comme Marcella, Paula ou encore Fabiola échangent, directement ou indirectement avec Jérôme comme l'attestent les lettres qu'il leur envoie. Nous voudrions étudier conjointement les correspondances de Jérôme et de Jean Chrysostome écrites dans ce même contexte. À travers l'analyse de ce corpus, nous voudrions interroger le lien entre le veuvage – envisagé à la fois comme une situation familiale et juridique – et les échanges interpersonnels avec ces théologiens⁴⁹. Par le croisement des méthodologies de l'histoire du genre et de l'histoire des réseaux, nous nous proposons d'envisager les échanges interpersonnels par et avec ces veuves, ainsi que les réseaux qui en découlent, comme des manifestations des actions féminines. L'étude qualitative des contextes dans lesquels s'effectuent les échanges recensés complètera l'analyse quantitative des interactions poursuivie dans l'analyse des réseaux. Elle nous permettra de voir dans quelles situations les femmes révèlent leur 'puissance'. Les interactions des veuves avec des femmes et des hommes sont-elles la manifestation d'une capacité à agir par elles-mêmes et pour elles-mêmes ou sont-elles la réponse conjoncturelle à des besoins formulés par des hommes et pour des hommes ? Ces pratiques relationnelles contreviennent-elles alors aux pratiques et aux normes assignées à leur genre ?

⁴⁸ Jean Chrysostome, *Lettres à Olympias*, 9, 1a.

⁴⁹ Reconnus bien plus tard, à partir du XVIe siècle, comme « Pères de l'Église ».

Après avoir exposé la démarche de reconstitution de nos réseaux, nous essaierons de comprendre les contextes dans lesquels les interactions de veuves se multiplient pour déterminer leurs domaines d'interactions et les contours de leur « puissance ». Ces éléments nous permettront de réfléchir aux transgressions de genre induites ou non par ces pratiques relationnelles.

Sarah VINCENT (Université de Caen Normandie) : « Entre deux mondes : pouvoir, influence et agentivité féminine en Irlande viking »

Ce travail s'inscrit dans la dynamique du renouvellement historiographique qui, depuis plusieurs décennies maintenant, replace l'histoire des femmes au cœur des sciences humaines et sociales, révélant la richesse et la complexité de leurs expériences jusque-là négligées. Il est tentant, sous l'influence des représentations romantiques et de la culture populaire, de percevoir les femmes en l'Irlande médiévale comme des figures fortes, indépendantes, voire libérées de toute forme de patriarcat, incarnant un véritable archétype de la « guerrière celte » intimement liée à la nature et au sacré. Or, céder à cette vision, aussi séduisante soit-elle, reviendrait à essentialiser les femmes au travers d'un seul et même modèle et ainsi à occulter la pluralité de leurs modes d'action et d'influence.

Dans un contexte de tensions politiques et de rivalités persistantes entre royaumes, la puissance des femmes s'exprime par des voies multiples : multilinguisme, gestion des ressources alimentaires, participation active à la vie religieuse, développement de communautés, etc. Les sources écrites médiévales, majoritairement produites par et pour des hommes, oscillent entre idéalisation et dépréciation des femmes, les réduisant souvent à des fonctions symboliques voire utilitaires. Pourtant, une lecture attentive et un croisement des sources permet de repérer certaines exceptions, telles que les abbesses de *Cell Dara* ou les reines de Tara, dont les réseaux et les stratégies témoignent d'une réelle capacité d'action et d'influence.

L'agir féminin se manifeste ici aussi dans les relations d'alliance et de « fosterage », où les femmes jouent un rôle décisif dans la structuration des liens sociaux et politiques. Il convient donc de dépasser l'appréhension des femmes comme un « Autre » marginal et de les envisager comme des actrices à part entière de l'organisation politico-sociale. Dans la société hiberno-scandinave, marquée par l'instabilité et la recomposition permanente des identités, les femmes occupent une place centrale dans l'élaboration et la transmission des cultures irlandaise et scandinave. S'intéresser à ces femmes de pouvoir, c'est ainsi mettre en lumière la diversité de leurs stratégies d'influence et la complexité de leur rôle dans l'histoire des sociétés médiévales insulaires.